

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Convoqué le lundi 5 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 12 février 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (37)** : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Marie-Christine PEYRIC, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Laurent RICOME, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAU, Paul PLANQUE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

**POUVOIRS (6)** : Alain AURÈCHE (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Bruno MAZUC (*pouvoir à Antonia CARILLO*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Méryl DEBIERRE*), Léa BOYER (*pouvoir à Daniel CANAL*), Naïma GUERNINE (*pouvoir à Béatrice LADRANGE*).

**Nombre de votants : 43**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18 heures.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et les remercie pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** indique ne pas avoir l'habitude en début de séance de parler de choses différentes que de l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais certains événements liés à la Ville d'Alès se sont produits et ont leur importance.

Il souhaite tout d'abord, avoir une pensée pour Monsieur le Maire, de 1985 à 1989, Gilbert MILLET, décédé le 1<sup>er</sup> février.

Pour **Monsieur le Maire**, les politiques sont assez décriés, il faut donc faire preuve de solidarité et de respect.

Il souhaite également rendre hommage à Monsieur Marcel VEAU, Conseiller Municipal de 1995 à 2014, décédé le 25 janvier dernier.

Aussi, pour ces deux personnes, **Monsieur le Maire** demande à l'assemblée de bien vouloir faire une minute de silence.

A l'issue de cette minute, **Monsieur le Maire** remercie toutes les personnes présentes pour ce respect unanime.

**Monsieur Jean-Michel SUAU, Conseiller Municipal d'Opposition**, tient à son tour à saluer la mémoire de Monsieur Marcel VEAU qu'il a bien connu et qui a contribué largement aux festivités de la Ville d'Alès.

Il tient aussi à remercier **Monsieur le Maire** pour l'hommage fait à Monsieur Gilbert MILLET, Élu communiste, Député du Gard à trois reprises de 1967 à 1993 et Maire d'Alès de 1985 à 1989.

C'était un élu engagé qui portait la voix des gardois à l'Assemblée nationale et notamment le droit des femmes.

Favorable à l'époque au projet de loi NEUWIRTH sur le droit à la contraception, il fut, sur ce sujet, le porte-parole du groupe communiste à l'Assemblée nationale, pour défendre et faire voter ce droit à la contraception.

Présent à la Région, encore, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANC, pour défendre le territoire gardois donc il était représentant mais aussi comme premier magistrat de la Ville d'Alès.

Homme de culture, il a contribué à la création du Musée Pierre André Benoît, au festival de rue « Paroles d'Alès » avec Henri GOUGAUD qui préfigurait d'autres initiatives aujourd'hui portées par le Cratère comme « Cratère Surfaces ».

Il a concouru aussi à relancer l'animation de la ville avec les spectacles taurins et taumachiques, les premiers stands qui ont préfiguré de ce qu'est aujourd'hui la Feria.

Président du Conseil d'Administration de l'hôpital, grand défenseur de ce service public et de tous les services publics, il a fortement contribué à défendre cet établissement et à maintenir la maternité d'Alès qui, dans les années 80, était déjà menacée.

Ses compétences en matière de santé étaient largement reconnues et l'ont d'ailleurs amené à être un proche collaborateur de Monsieur Jack RALITE, Ministre communiste de la santé, après 1981.

Porteur d'empathie, aussi bien quand il était médecin généraliste que dans ses relations avec les gens. Les habitants du quartier des Cévennes, des Prés Saint-Jean, des quartiers populaires d'Alès avaient avec lui une écoute et un Maire solidaire.

Il était à leurs côtés, à leur écoute, notamment aux Assedic, à Nîmes, où il avait obtenu, à l'époque, que les excédents de l'UNEDIC soient reversés aux chômeurs.

Comme avec beaucoup de communes en France, il avait été à l'initiative, ici à Alès, de cette grande mobilisation pour l'ouverture des frigos européens à Sarrians, dans le Vaucluse, pas moins de 5 cars étaient partis d'Alès pour manifester. L'Union européenne avait alors accordé à

la France via les organisations caritatives, l'équivalent financier du montant des stocks de nourriture en subventions, mesures qui continuent aujourd'hui même si elles sont menacées.

Gilbert MILLET était proche des gens, attentif à leurs problèmes, à leurs préoccupations. Il était solidaire. C'était un homme droit et intègre. Il a fait honneur à son parti, le parti communiste français, auquel il est resté fidèle.

Ce faisant, il a aussi fait honneur à la politique, à la démocratie et à la République qu'il a servie honorablement durant tous ses mandats.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Alain BENSAKOUN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**Monsieur Alain BENSAKOUN** indique que cette semaine, au niveau national, un grand homme est parti aussi, Monsieur Robert BADINTER, fils d'immigrés russes arrivés en France en 1919.

Ce qu'il a laissé et qui va marquer à la fois la France et la République, ce qui a permis au pays de sortir de la barbarie, c'est l'abolition de la peine de mort, pour ne parler que d'une partie de ses actions, parce qu'il a fait bien plus que ça.

Voilà, il souhaitait saluer la mémoire de cet homme qui a servi plus que la République, qui a servi la France. Il indique qu'un hommage lui sera rendu mercredi à Paris.

**Monsieur le Maire** le remercie pour son intervention.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

Il est donc procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint.

## **I. ASSEMBLÉES**

### ***Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023***

**Monsieur le Maire** propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023.

**Monsieur le Maire** rapporte une observation de Madame Béatrice LADRANGE qui souhaite que les erreurs émises sur son nom de famille soient rectifiées pages 23 et 24 du procès-verbal.

**Monsieur le Maire** lui répond que cela sera rectifié et met au vote le procès-verbal de la séance du lundi 11 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

## **DGA RESSOURCES**

## **II. FINANCES**

### **1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB)**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Ce débat a pour objet de permettre aux Élus de définir les grandes orientations du budget et à Monsieur le Maire d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les Conseillers Municipaux avant la séance du Conseil Municipal relative à l'adoption définitive du futur budget.

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté dans les conditions prévues aux articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour assurer la bonne information des Conseillers Municipaux en vue du DOB, le ROB est joint à la convocation. Il retrace les éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution ainsi que sur l'évolution des taux d'imposition.

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Finances.

**Monsieur Christophe RIVENQ** indique qu'il va essayer d'être plus succinct que d'habitude.

Tout d'abord, quelques éléments macroéconomiques avant de revenir rapidement à la Ville d'Alès.

### **Prévisions macroéconomiques**

Il indique que le gouvernement a construit le budget 2024 sur :

- **Une hypothèse de croissance économique, en volume, pour 2024, de +1,4%** (prévision, déjà en septembre dernier, considérée comme « optimiste » par le Haut Conseil des Finances Publiques).

Ce dynamisme prévisionnel de la croissance 2024 s'appuie sur un rebond du pouvoir d'achat, avec des revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs.

Cependant, les chiffres parus et les remarques de ces derniers jours laissent penser que ce chiffre de 1,4% pourrait ne pas être atteint.

**Pour rappel en 2023, la croissance a été modérée = +1,0%**

- **Une hypothèse de taux de chômage en hausse pour 2024 à 7,4%**.

En 2023, le chômage, avec un taux de 7.2%, est proche de son niveau le plus bas en quarante ans. Il devrait légèrement augmenter, tout en restant à un niveau inférieur à celui de 2019.

- **Une hypothèse d'inflation, en fort recul, +2.6%** (prévision estimée « crédible » par le Haut Conseil des Finances Publiques), dans le sillage de la décrue des cours de matières premières, la hausse des prix alimentaires et industriels poursuit le ralentissement qu'elle a entamé à l'été 2023.

**En 2023, l'inflation s'est établie à +4.9%.**

Depuis 2022, le retour à un haut niveau de l'inflation a un impact important sur la trajectoire financière des collectivités locales puisqu'elle majore le niveau des dépenses, en fonctionnement (énergie, personnel, contrats de prestations de service...) comme en investissement.

Elle agit aussi sur les ressources : positivement pour le coefficient d'actualisation annuel des bases ménages mais négativement pour les recettes figées (attribution de compensation, DGF...). Cela a été dénoncé il y a des années aussi avec le transfert de fiscalité local sur des dotations figées et notamment des attributions de compensation.

Dans les projections de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027, promulguée à la mi-décembre 2023, il y a :

- une croissance évaluée à +1.7% / + 1.8% à partir de 2025 et les années suivantes,
- avec une Inflation < à +2% à partir de 2025. On devrait revenir au taux d'inflation connu avant la crise actuelle traversée.

### **Évolution des comptes publics**

**Monsieur Christophe RIVENQ** rappelle que le déficit public équivaut à l'évolution de l'endettement pour un an.

- En 2022, le déficit public français = -4.8% du PIB (entièrement supporté par l'État),
- En 2023, ce déficit a été en légère augmentation = -4.9% (porté par l'État et les collectivités locales).
- En 2024, ce déficit diminuerait = -4.4% et serait réparti ainsi :
  - État = -4.7%,
  - Administrations sociales = +0.6%,
  - Collectivités locales = -0.3%, mises à contribution cette année et les années suivantes.

Il rappelle que les règles budgétaires européennes fixent un plafond de ces déficits à moins de 3% et qu'un déficit au-delà de -3% est jugé « excessif » et serait financièrement sanctionnable.

La Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit donc un retour à un déficit sous 3% en 2027... Ce déficit qui devrait être ramené à **-2.7%** serait réparti ainsi :

- État = -4.1%,
- Administrations sociales = +1%,
- Collectivités locales = +0.4%.

Pour que les collectivités puissent atteindre en 2027 cet objectif de +0.4% (correspondant à un désendettement), elles vont devoir maîtriser leurs dépenses, en fonctionnement tout comme en investissement. C'est ce qui est appelé l'ODEDEL, Objectif d'évolution de la dépense publique locale, et qui donne une trajectoire de l'évolution des dépenses des collectivités.

Alors que dit cette ODEDEL ? Il y a 2 contraintes majeures :

- *1<sup>ère</sup> contrainte* : les collectivités locales sont tenues de faire diminuer chaque année leurs dépenses réelles de fonctionnement de -0.5% en volume, de 2024 à 2027.

La Loi de Programmation des Finances Publiques ne prévoit ni dispositif de vérification du respect de l'objectif, ni sanctions en cas de dépassement.

- *2<sup>ème</sup> contrainte* : si les collectivités locales vont pouvoir augmenter leurs dépenses d'équipement en 2024 et 2025, il faudra ensuite que ces dépenses diminuent, en volume, à hauteur de -5.7% en 2026 et -2.5% en 2027.

Or, **Monsieur Christophe RIVENQ** souligne que les collectivités locales sont les premiers investisseurs publics du pays et là, l'État leur demande, en 2026 et 2027, de diminuer leurs dépenses quand on sait l'impact que cela a sur l'emploi au niveau local et sur la richesse prévue.

Selon la trajectoire définie dans la LPFP 2023/2027, l'endettement local ne devra pas avoir progressé entre 2022 et 2027, et donc rester de l'ordre de 245 Md€.

Il rappelle juste que pour les collectivités, l'endettement est un endettement d'investissement uniquement, contrairement à l'État qui peut s'endetter en fonctionnement. Elles ont des obligations de maintien de d'épargne nette pour rembourser cette dette qui n'est donc pas la même dette que celle de l'État.

Mettre aujourd'hui les collectivités dans des critères de dépenses publiques lui paraît quelque part déjà être contraire à la libre administration des collectivités locales qui est un principe constitutionnel et en plus lui paraît aussi être contraire à l'évolution de la croissance, donc de la richesse créée dans ce pays.

**Monsieur Christophe RIVENQ** en vient à la Ville d'Alès.

### **Hypothèses d'évolution des recettes de la Ville d'Alès**

Il indique que les recettes réelles de fonctionnement pour 2024 sont estimées, à taux constant, en augmentation de +980k€ (soit +1.8%) par rapport à 2023 : elles passeraient donc de 54,17 millions d'euros à 55,15 millions d'euros.

Que trouve-t-on dans ces recettes ?

## **1 - La fiscalité « ménages »**

Les contributions fiscales directes sont constituées par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB) et représentent, en 2023, 51% des recettes réelles de fonctionnement (soit 27 768k€).

L'actualisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, pour les locaux non professionnels (locaux d'habitation et industriels) s'établit à +3,9% en 2024 (pour rappel, en 2023, cette actualisation était à +7,1%).

La formule d'actualisation (appliquée depuis 2018) = l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre novembre 2022 et novembre 2023

Pour les bases professionnelles, c'est la dynamique triennale des tarifs départementaux par catégorie, estimée dans le Gard à +0.5%, qui s'applique.

Par ailleurs, l'augmentation physique des bases foncières bâties est évaluée à +0,4% et les bases foncières non bâties diminueraient, quant à elles, de -2%.

A taux constant, le produit fiscal des 3 taxes ménages progresserait donc en 2024 de +620 k€.

Pour information, une variation de 1% (et non de 1 point) des taux des 3 taxes ménages apporterait un produit supplémentaire de 274 k€ à la Ville d'Alès.

C'est-à-dire que 10% d'augmentation du foncier bâti, comme cela a été le cas, apporterait 2 700 000 € de plus de recettes sur 2024.

Ainsi, la capacité dont disposent les Élus de la Ville d'Alès à faire varier les taux ménages demeure à peu près le seul levier efficace pour aller chercher des recettes supplémentaires pour faire face à une variation importante des dépenses de fonctionnement ou du besoin de financement.

## **2 - Les compensations fiscales pour les exonérations des bases foncières**

Il indique que ces compensations sont impactées par la revalorisation forfaitaire des bases à +3,9% et sont évaluées en 2024 à 1 236 k€, (soit +56 k€ par rapport à 2023).

## **3 - Les dotations de l'État**

### **a) À l'échelon national**

➤ En 2024, les Prélèvements Sur Recettes (PSR), qui constituent des concours financiers de l'État aux collectivités locales, connaissent une forte augmentation de leur enveloppe (hors mesures exceptionnelles) :

- abondement de 320 millions d'euros pour la DGF du bloc communal :
  - + 30 millions d'euros pour la Dotation d'Intercommunalité,
  - +140 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
  - +150 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- hausse de 404 millions d'euros du FCTVA (regain d'éligibilité des aménagements de terrains : terrassements, plantations...),
- augmentation mécanique de 230 millions d'euros des compensations d'exonérations fiscales.

➤ En 2024, ces augmentations sont largement prises en charge par l'État : la ponction sur les variables d'ajustement historiques (DCRTP et FDPTP) est de 47 millions d'euros seulement, répartis sur les blocs communaux et départementaux.

### **b) À l'échelon alsésien**

➤ La DGF représente, en 2023, 31% des recettes réelles de fonctionnement, soit 16 949 k€.

- La population alésienne continue sa progression :
  - En 2023 = + 1 040 habitants,
  - En 2024 = + 963 habitants, soit 44 455 habitants (population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2024).
- La combinaison de l'abondement national DGF + hausse de la population alésienne = la DGF d'Alès augmenterait de +613 k€ par rapport à 2023.
  - Dotation forfaitaire = + 109 k€,
  - DSU = + 463 k€,
  - DNP = + 42k€.

#### **4 - Les autres recettes de fonctionnement (produits des services, de gestion, atténuation de charges...)**

Elles sont considérées comme stables en 2024, à l'exception :

- *des droits de mutations*

Les droits de mutations ont atteint en 2023 = 1 321 k€. Leur estimation en 2024 est faite à la baisse à 1 150 k€.

L'explication à cette baisse vient du fait du déclin du marché national de la vente immobilière et des emprunts plus onéreux et moins accessibles.

- *de l'accise sur l'électricité*

Depuis 2023, cette taxe est versée directement par les services fiscaux de l'État aux collectivités, sous forme d'avances mensuelles.

En 2024, elle correspondra au produit perçu par la Ville en 2023, multiplié par le rapport entre les consommations électriques sur le territoire communal de 2021 à 2022 et l'évolution de l'indice IMPC hors tabac de 2022 à 2023, soit une augmentation prévisible de +29 k€.

Pour rappel, une évolution de 1% des taux ménages augmenterait les produits de fonctionnement de +274 k€, et une évolution de 1% des produits des services, hors mise à disposition du personnel, augmenterait ces produits de +20 k€.

#### **Hypothèses d'évolution des dépenses de la Ville d'Alès**

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 sont estimées en augmentation de +2,3 millions d'euros, soit +5% par rapport à 2023 et passeraient de 46,8 à 49,1 millions d'euros.

Pour rappel :

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées en augmentation de +980 k€ à taux constant.

Les dépenses devraient donc progresser plus rapidement (+2 315k€) !

C'est l'illustration de l'effet « ciseaux » subi par les collectivités

#### **1 - Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général (chapitre 11) représentent, en 2023, 27% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 12 426 k€.

Ce poste, très hétéroclite, comprend : les fluides (eau, électricité, carburants), la restauration scolaire, l'entretien et le nettoyage des bâtiments, la maintenance (informatique, imprimantes, ascenseurs), les assurances, les prestations de service...

Ces charges devraient progresser en 2024 de +156 k€, soit +1.3% ce qui représente, après neutralisation de l'inflation prévisionnelle, une évolution physique de -1.3%.

Une telle baisse, en volume, est possible grâce au poste énergétique (gaz et électricité).

Après une augmentation de +74% entre 2022 et 2023 (augmentation limitée grâce à l'amortisseur électricité), ce poste devrait entamer sa diminution en 2024 (-12% prévisibles).

## **2 - Les charges de personnel**

Les charges de personnel constituent, en 2023, 47% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 21 835 k€. (Taux de rigidité = faible <50%).

En 2024, la masse salariale devrait augmenter de +898 k€, soit +4,1%. Cette estimation est élaborée à effectif constant, par projection annuelle des dépenses de décembre 2023.

Elle tient compte :

- des éléments exogènes à la collectivité comme l'augmentation du point de +1,5%, la revalorisation des grilles catégorielles C et B au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et l'ajout de 5 points majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024),
- des éléments endogènes tels que le glissement-vieillesse-technicité, la prime exceptionnelle pouvoir d'achat en avril 2024, l'enveloppe « garantie individuelle pouvoir d'achat ».

## **3 - Les autres charges de fonctionnement**

### ➤ Les autres charges de gestion courante

Elles progressent de +220 k€, soit +4.1%.

Cette évolution est en grande partie imputable aux versements de subventions aux associations et à la subvention versée au CCAS qui répercute l'augmentation mécanique des charges de personnel et des aides sociales diverses telles que les aides à la cantine notamment.

### ➤ Les charges d'intérêts

Elles augmentent, entre 2023 et 2024, de +246 k€, soit +21,8%.

Explication = hausse des taux variables (Euribor...), qui constituent 55% de la dette du budget principal.

### ➤ Les charges exceptionnelles

Ce poste progresse de 632 k€ en 2023 à 1 356 k€ en 2024.

Explication =

- hausse de la subvention versée au Budget Stationnement, Foires et Marchés afin de couvrir son annuité d'emprunt (perte de recettes dues aux 2h de gratuité),
- régularisation comptable d'irrecouvrables de l'abattoir.

## **Un plan d'investissement ambitieux**

✓ La Ville a lancé en 2023 un plan d'investissement ambitieux, afin de soutenir l'économie locale.

2023 est une année record en investissements, qui devraient se poursuivre en 2024 et 2025, avec un montant total de dépenses d'équipement de 17,3 M€ : fin des travaux d'aménagement de la Place Saint Jean, des jardins familiaux de Tamaris, du Square Sauvages, des déplacements doux du Quai de Cauvel et dont 3,7 M€ porté par le budget annexe Stationnement, Foires et Marchés pour le début de l'opération « Réhabilitation des Halles de l'Abbaye ».

✓ Les dépenses d'équipement prévues en 2024 et 2025 sont de l'ordre de 19,9 M€ et 17,6 M€, les plus élevées de ces dix dernières années avec :

- la « Réhabilitation des Halles de l'Abbaye » (parking et marché) qui occupe une place prépondérante,
- l'année 2024 verra aussi la livraison d'équipements structurants, tels que :
  - le nouvel Hôtel de Police Municipale,
  - le nouvel accueil du public à Mairie Prim',
  - la Salle Alès'calade,
  - le Boulodrome de Bruèges,
  - la Rénovation et l'extension du Pôle National Cirque,
  - l'Observatoire astronomique et planétarium de Rochebelle,



- les Thermes des Fumades dans le cadre du SIVU Alès-Allègre les Fumades,
- l'aménagements Chemin sous Saint Etienne et déplacements doux à Tamaris,
- l'aménagement de la Grand Rue Jean Moulin en « rue jardin ».

✓ Le taux de subventionnement (et de FCTVA) estimé et attendu est de 57% en 2024, et de 54% en 2025.

**Monsieur Christophe RIVENQ** précise que si la collectivité fait toutes ces dépenses c'est qu'elle a une santé financière bien travaillée depuis des années qui permet de pouvoir, aujourd'hui, malgré la crise, ne pas baisser son niveau d'équipements.

D'autant que l'ODEDEL demande de diminuer à partir de 2026/2027 le taux d'investissement, donc la collectivité a intérêt à beaucoup investir les 2 prochaines années afin que les diminutions par rapport aux derniers investissements permettent de faire les travaux nécessaires.

### **Organisation de l'épargne nette et de la couverture du besoin de financement**

En 2023, du fait de l'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes, la chaîne de l'épargne se détériore avec 2,8 M€, soit - 0,8 M€ par rapport à 2022.

Donc en 2024 l'effet ciseaux se poursuit avec un excédent brut qui sera < 9 M€ pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 6 ans, et une épargne nette qui va continuer à baisser à 1,5 M€, soit - 1,3 M€ par rapport à 2023 (si bien sûr toutes les dépenses qui seront votées au moment du BP sont réalisées).

A compter de 2025, la forte maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de retrouver une épargne nette supérieure à 2 M€.

**Monsieur Christophe RIVENQ** indique que, pour cela, le besoin de financement est assuré par :

- une levée annuelle d'emprunt supérieure au remboursement du capital d'emprunt, soit 6 millions d'euros en 2024 et 5 millions d'euros en 2025,

Il précise que c'est la première fois depuis quasiment 15 ans que la collectivité emprunte plus que ce qu'elle rembourse.

- l'autofinancement (=épargne nette),
- le recours au fonds de roulement, c'est-à-dire aux résultats cumulés excédentaires des exercices :

*Variation du fonds de roulement :*

- ✓ - 2.6 millions d'euros en 2023,
- ✓ - 2 millions d'euros en 2024,
- ✓ - 1 million d'euros en 2025.

Quant à la capacité de désendettement, même après consolidation du budget général et du budget Stationnement, Foires et Marchés, elle devrait rester inférieure à 8 ans pour la période 2024/2027.

### **La situation financière du budget Stationnement, Foires et Marchés**

**Monsieur Christophe RIVENQ** indique que le budget annexe « Stationnement, Foires et Marchés » est dans une situation financière dégradée, du fait de la baisse des ressources, comme en témoigne le recul de son épargne nette, négative sur les 5 dernières années à l'exception de l'année 2020.

Afin d'assurer la pérennité de ce budget, il va être nécessaire de s'interroger sur une évolution des modalités de la gratuité du stationnement mise en place en partie postérieurement aux périodes de confinement.

Aussi, aujourd'hui, une grande réflexion est lancée avec tous les partenaires afin de faire évoluer la politique de stationnement sur la Ville de façon à conserver la gratuité pour celles et ceux qui vont dans les commerces en ville et de faire en sorte, aussi, d'obtenir quelques ressources pour le fonctionnement des parkings de structure sans remettre en cause les principes décidés par la collectivité.

## Rétrospective épargne nette budget annexe

k€	2019	2020	2021	2022	2023
= EPARGNE NETTE (EN K€)	- 119	19 *	- 145	- 375	- 436

\*Le budget annexe a bénéficié en 2020 d'une subvention exceptionnelle "crise sanitaire" à hauteur de 668k€ versée par le budget général.

Alors que les dépenses de fonctionnement augmentaient annuellement au rythme de l'inflation, les recettes de ce budget, et notamment les recettes de stationnement, ont connu une diminution sévère depuis 2020.

### Rétrospective recettes de stationnement (parkings et surface)

k€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RECETTES DE STATIONNEMENT (EN K€)	1 426	1 457	1 468	1 404	938	1 125	1 181	1 206

**Monsieur le Maire** indique que son principe est de ne pas augmenter les impôts.

Il indique également qu'il va y avoir de gros problèmes car plus personne ne veut assurer les collectivités. Là, cela devient grave parce que cela signifie qu'il va falloir faire des fonds pour compenser l'assurance et cela est quasiment impossible.

Il y a d'ores et déjà plus de 4 000 communes qui ne sont plus assurées et ce n'est pas parce qu'elles ont eu des sinistres mais une volonté de ne plus assurer les collectivités.

**Monsieur le Maire** explique qu'une démarche est faite auprès de l'Amicale des Maires afin de trouver rapidement une solution.

Dans quelque temps, la collectivité va avoir un sérieux problème de gestion, les assurances n'étant plus des assurances et les coûts augmentant considérablement. Désormais, cela correspond plutôt à une avance sur trésorerie. En effet, si la cotisation est de 100 € par exemple, il y a un sinistre de l'ordre de 110 € alors l'assureur augmente systématiquement la cotisation à 120 €. Il réajuste automatiquement.

**Monsieur le Maire** fait aussi remarquer que par 2 budgets, la collectivité est bien classée selon la Charte GISSLER. Elle est à 100% avec une dette totalement sécurisée.

**Monsieur Paul PLANQUE, Conseiller Municipal d'opposition**, demande la parole et tient les propos suivants :

*« Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances,  
Mes chères et chers collègues,*

*Comme chaque année depuis 2020, j'ai la responsabilité au sein de notre groupe du Printemps alésien d'analyser et de travailler dans le détail le document remis dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et élaboré par la majorité en place.*

*Comme chaque année, je mesure à la fois le travail fait par nos Services pour la rédaction de ce document ; mais aussi, la vacuité totale en matière de contenu politique de ce document, comme si les seuls à travailler étaient les Services laissant les élus à la représentation ou la communication.*

*Un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est quelque chose de sérieux ! Comme le sera, par la suite, la présentation et le vote du Budget.*

*Et s'il est normal que les Services, en phase préparatoire, alimentent les élus pour parfaire leur réflexion, puis leurs choix, il est tout aussi normal, et surtout attendu, que les élus colorent ces orientations, puis ce budget, de leurs propositions et orientations.*

*Je redis donc, encore une fois cette année, que si le Débat d'Orientation Budgétaire doit bien comporter la description de la situation internationale, européenne et française (18 pages sur 41), il ne peut se limiter à cela. Comme il ne peut se limiter à la description des différents paramètres de gestion de la Ville en RH ou Bilan de la dette (7 pages sur 41) laissant seulement 10 petites pages pour parler des « hypothèses d'évolution des dépenses et recettes ».*

*D'autant que ces pages ne comportent aucun choix politique disruptif (comme l'on dit aujourd'hui) ; mais sont le seul résultat d'extrapolations comptables certes nécessaires mais pas suffisantes. En fait ce DOB qui nous est présenté pourrait l'être par n'importe quel comptable (et j'ai beaucoup de respect pour les comptables) qui aurait mouliné les contraintes gouvernementales issues de la LPFP (Loi de Programmation des finances Publiques) 2023-2027 et les ukases européens (dont la fameuse règle du 3% sur le déficit). Et si l'on voulait même pousser le raisonnement un peu plus loin, pourquoi ne pas confier l'élaboration de notre budget à une I.A. (vous aurez compris « Intelligence Artificielle ») ! Nous pourrions toutes et tous, ce soir, être dans notre fauteuil à écouter.... Cyril Hanouna !*

*Il est grand temps, Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint mes chères et chers collègues que nous nous ressaisissions. Il est grand temps que nous redonnions à la Politique ses lettres de noblesse en échangeant, en contestant parfois les propos de nos opposants ; mais en ne faisant surtout pas comme si nous ne pouvions faire autrement ... comme si la gestion d'une municipalité n'offrait plus aucune marge de manœuvre du fait, et nous serons tous d'accord là-dessus, du trop grand nombre de transferts effectués.*

*Oui, aujourd'hui encore, même si je reconnais que c'est de plus en plus difficile, il existe des marges de manœuvre, des choix différents ont leur place dans le paysage politique communal. Alors, puisque vous nous y invitez, puisque M. le Premier-Adjoint a consacré un certain temps (pour ne pas dire un temps certain) à commenter le document transmis, puisque c'est l'exercice démocratique par excellence, permettez-moi, à mon tour, d'entrer dans le commentaire de ce document.*

*Le chapitre 1 consacré au contexte économique et financier international attire notre regard sur les projections de croissance mondiale par secteurs géographiques et zoome sur certains pays. Nous y apprenons, par exemple, qu'au Japon (oui, c'est loin mais le document nous invite à voyager) « Les négociations salariales laissent...entrevoir une nouvelle accélération des salaires nominaux qui soutiendrait la consommation des ménages et la croissance. » Tiens donc ? les augmentations de salaires favoriseraient la croissance même en régime capitaliste ?*

*On le voit, à travers cet exemple, les solutions uniques qui nous sont présentées dans la zone euro ne sont pas si uniques que cela. Et il est urgent en France de travailler à d'autres alternatives pour remplacer les gouvernants en place.*

*D'autant que s'il n'y a pas de résistance à la pensée unique, le capital lui sait s'adapter à toutes les situations. Ainsi, si je ne fais que reprendre votre document, j'y lis « La sortie de crise sanitaire s'est traduite par une surchauffe de l'économie mondiale : l'injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages, les pénuries des matières premières et la guerre en Ukraine ont provoqué des pressions sur les chaînes d'approvisionnement et une inflation sans équivalent. ».*

*Traduisez : « Le capitalisme a fait marcher à fond le principe de l'offre et de la demande et les plus riches sont toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. » ; la France étant même Championne du Monde des dividendes reversés !*

*En effet, les dividendes, en France, en 2023, ont ainsi augmenté de 13,3 % par rapport à 2022, et leur part représente près d'un tiers du total des dividendes versés en Europe (30%).*

*En 2022, les entreprises du CAC 40 avaient engrangé des profits records, avec plus de 142 milliards d'euros de bénéfices.*

*Et plutôt que de réinjecter massivement ces profits dans l'investissement pour la production voire la transition écologique les actionnaires se sont grassement servis au passage. Ainsi ce sont 80,1 milliards d'euros qu'ils se sont mis dans la poche (23,7 milliards sous forme de rachats d'actions et 56,5 milliards sous forme de dividendes).*

*Comme si cela ne suffisait pas, après le record de 2022, en 2023, les entreprises du CAC 40 ont encore augmenté leur profit et ont rendu à leurs actionnaires 97,1 milliards d'euros, dont 30,1 milliards sous forme de rachats d'actions et 67,1 milliards sous forme de dividendes en numéraire, soit le niveau le plus haut jamais enregistré depuis que le magazine Capital, dans sa lettre annuelle d'information, communique ces données.*

*Le Vernimmen, le livre de référence en finance d'entreprise, reprend exactement les mêmes termes qu'en 2022, pour saluer la performance 2023 : «excellente» malgré «un contexte*

économique et géostratégique compliqué, avec un taux de chômage au plus bas, des créations d'entreprises à leur plus haut historique sur les onze premiers mois de l'année et un niveau du CAC40 record. »

Trois groupes ont distribué 37% de la somme totale : Total Energies (18,4 milliards), BNP Paribas (9,7 milliards), et LVMH (7,1 milliards).

Alors, dans ce contexte mondial où l'argent ruisselle à flot dans les poches d'une infime minorité, les mêmes n'hésitent pas à relayer le discours sur « le déficit public ». Un gros mot !

Les mêmes qui, tels des oies que l'on gave, nous intiment l'ordre de repasser sous la barre des 3% de déficit !

Le FMI, (vous savez, celui de STRAUSS-KAHN et LAGARDE, ces modèles de vertu) projette même un déficit limité à 2,7%. C'est tout simplement honteux !

Alors même que, et vous le notez dans votre document, « la hausse récente des taux d'intérêt risque d'alourdir la charge du service de la dette (des) économies déjà fortement endettées. ». Autrement dit les banques auxquelles les Etats sont venus en aide lors des récentes crises vont continuer de s'engraisser, et BNP pourra continuer de verser des dividendes, vous savez cette banque qui figure sur le podium de versement des dividendes qui a engrangé 9,7 Milliards de bénéfiques en 2023.

C'est proprement scandaleux et il est grand temps de s'opposer à cette logique.

Dans le même temps vous pointez dans votre document et je cite « La sortie de récession liée à la crise sanitaire se caractérise par un retour d'un haut niveau de l'inflation dans l'économie française. » et vous soulignez, et je cite encore : « Ce retour de l'inflation a des conséquences majeures sur la trajectoire des collectivités locales. Elle impacte le niveau de leurs dépenses que se soit de fonctionnement (énergie, alimentation, dépenses de personnel, contrats de prestation de services) ou d'investissement. Elle agit sur leurs ressources, positivement pour le coefficient d'actualisation annuel de certaines bases taxables, négativement pour les recettes figées (Attribution de compensation, DGF....) »

Cette phrase extraite de votre rapport résume à elle seule le contexte dans lequel doit se débattre le décideur local dans un contexte d'économie capitaliste mondialisée.

Ainsi, au niveau mondial, européen et national, le capitalisme triomphant accumule des bénéfiques. En France, plus qu'ailleurs, il abreuve une minorité de dizaine de Milliards de dividendes. Et par le biais d'une consommation retrouvée, d'une économie dérégulée, le marché de l'offre et de la demande fait bondir l'inflation. Les taux d'intérêt montent, les banques continuent de se gaver et au niveau local on nous ordonne de nous serrer la ceinture. CQFD !

Au passage, dans la même phrase, démonstration est faite de l'hypocrisie du concept d'attribution de compensation et des enveloppes de compensation qui, sous mine de supprimer des taxes, rigidifient les finances locales, leur font perdre leur autonomie et les rendent dépendantes des conditions d'équilibre du budget de l'Etat et non plus du dynamisme de leur territoire.

Dans votre chapitre « Des comptes publics toujours dégradés » vous développez, vous reprenez la description des incidences de cette politique sur la sphère publique locale mais sans aucune analyse politique et encore moins en terme de perspective de changement et/ou de contestation. Vous faites votre les ukases européens qui dépassant la contrainte des 3% fixent désormais à l'horizon 2027 un objectif de 2,7%.

Objectif dont il est bien précisé et je cite à nouveau : « Cette amélioration du solde public des APUL (Administrations PUbliques Locales) passerait par une maîtrise de la dépense publique locale. »

Et cet objectif d'évolution de la dépense publique locale (Dont vous noterez au passage que l'on parle de « dépense publique » et non d'« offre publique ») se décline en :

- une limitation des DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement) à 0,5 point au-dessous de l'inflation donc une diminution de l'offre de service public local.
- une réduction marquée des dépenses d'investissement « au lendemain des élections de 2026 ».

Permettez-moi de m'étonner de cette précision qui par son existence même démontre que « lorsque l'on veut l'on peut ! » En effet, caler la dépense publique sur le calendrier électoral est bien la démonstration que l'on peut s'affranchir du contexte mondialisé.

La projection sur les finances locales nous rappelle enfin que « Malgré (les) efforts de réduction, la charge de la dette ne cesserait de croître en raison des effets progressifs de la hausse des taux d'intérêt. »

Comprenez « De nouveaux serrages de ceinture sont à venir ».

Et tout cela dans un contexte où la dette des APUL ne représente que 7,6% de la dette totale au regard des critères de Maastricht, la Sécurité Sociale en représentant 5,1% et l'Etat 95,4% (Dette globale 108,1% du PIB).

Au passage rappelons que cet endettement présenté comme une tare pour les économies européennes ne veut absolument rien dire car il consisterait par comparaison pour un ménage à considérer que l'ensemble des dettes, crédits (sa maison, sa voiture, tous ses biens courants) devrait être imputer sur une seule année de revenus !

Alors vous me direz Monsieur le Premier Adjoint en charge des Finances « Tout ça c'est bien vrai et qu'est-ce que je peux y faire ? »

Bien c'est justement là le problème. Si vous ne pouvez rien y faire « Quelle est votre utilité pour les Alésiennes et Alésiens ? »

Et même, poussons plus loin, n'êtes-vous pas un peu co-responsable de cette situation ?

Je rappelle le contexte : Tout ce que je viens de décrire est inscrit dans votre document mais aussi et surtout dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Cette loi adoptée par la désormais habituelle et très démocratique procédure du 49-3 a fait l'objet d'une motion de censure à l'Assemblée Nationale.

Ce vote pour la motion de censure du 29 septembre 2023 qui a rassemblé l'ensemble des oppositions à l'Assemblée Nationale n'a pas obtenu les suffrages des députés de votre famille politique « Les Républicains ».

Vous aurez ainsi beau jeu ce soir à Alès de verser des larmes de crocodiles sur la situation ; alors qu'à Paris vos représentants, vos amis, ont validé ces dispositions qui étranglent les collectivités locales et leurs administrés. Monsieur le Premier Adjoint, le double langage a ses limites ainsi que...la Droche !

Certes vous n'êtes plus Président des Républicains du Gard mais votre « macron-compatibilité estivale » alliée à votre « toujours appartenance » aux Républicains font que vous ne pouvez renier la co-responsabilité sur la politique menée, les choix effectués.

Mesdames et Messieurs, mes chères et chers collègues, j'ai pris du temps, comme M. le Premier Adjoint l'a fait dans son propos liminaire, pour analyser le contexte environnant notre commune.

Il s'agit désormais de voir quelles sont les incidences réelles, concrètes, sur notre commune. Et même si les propos que j'ai énoncé précédemment ne permettent pas d'envisager un futur radieux, penchons-nous sur la réalité alésienne.

L'enveloppe globale de DGF plafonnée au niveau national à une augmentation de 1,2% entre 2023 et 2024, au regard de dépenses de fonctionnement qui, elles-mêmes, sont plafonnées à 2%, acte la dégradation de l'offre de service public. La Ville d'Alès ne doit son augmentation de DGF globale (la DGF représentant 30% de nos recettes) de 614 k€ soit + 3,62% (donc supérieure à 1,2%) qu'à son évolution démographique (sujet sur lequel je reviendrai dans un autre temps et en un autre lieu). Pour autant, le solde de DGF forfaitaire reste négatif : 1,55 % pour 2% !

Notons aussi au passage que dans « les mesures nouvelles concernant la DGF » apparaît « l'actualisation du calcul du potentiel fiscal/financier et le remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE qui devient TVA CVAE). » Permettez-moi de rappeler que lors d'un débat public sur l'élection présidentielle j'avais personnellement pointé l'intention d'Emmanuel MACRON de mettre en place ce dispositif. Cette alerte était restée sans écho, j'étais un oiseau de mauvais augure, nous y sommes aujourd'hui !

En quoi consiste ce dispositif : Tout simplement à affecter aux collectivités locales une tranche du produit collecté par le biais de la TVA. Traduisez, l'ensemble des Françaises et des Français par

le biais de l'impôt sur la consommation qu'est la TVA va payer ce que les entreprises ne vont plus payer !

Ce dispositif qui vient à la suite d'une diminution par 2 de la CVAE en 2023, et qui va s'étaler dans sa mise en œuvre jusqu'en 2027, va se traduire concrètement en 2024 par une suppression de cette contribution pour plus de la moitié des entreprises redevables.

L'ensemble des taux d'imposition de la CVAE sera réduit ensuite progressivement jusqu'à sa suppression en 2027 :

Dès 2024, plus aucune entreprise ayant un chiffre d'affaire inférieur à 500 000 € ne sera concernée au titre de cet impôt ; et les entreprises ayant un C.A. supérieur à ces 500 000 € vont voir leur cotisation 2024 passée, par exemple, pour une entreprise ayant un CA supérieur à 50 M d'€ de 0,375 % à 0,28 % pour s'éteindre en 2027.

Tableau - Taux d'imposition de la CVAE en fonction du chiffre d'affaires en 2023 et 2024		
Chiffre d'affaires hors taxe	Taux effectif d'imposition 2023	Taux effectif d'imposition 2024
Moins de 500 000 €	0 %	0 %
Entre 500 000 € et 3 millions €	$0,125 \% \times (\text{CA} - 500\,000 \text{ €}) / 2,5 \text{ millions €}$	$0,094 \% \times (\text{CA} - 500\,000 \text{ €}) / 2,5 \text{ millions €}$
Entre 3 millions € et 10 millions €	$0,125 \% + 0,225 \% \times (\text{CA} - 3 \text{ millions €}) / 7 \text{ millions €}$	$0,094 \% + 0,169 \% \times (\text{CA} - 3 \text{ millions €}) / 7 \text{ millions €}$
Entre 10 millions € et 50 millions €	$0,35 \% + 0,025 \% \times (\text{CA} - 10 \text{ millions €}) / 40 \text{ millions €}$	$0,263 \% + 0,019 \% \times (\text{CA} - 10 \text{ millions €}) / 40 \text{ millions €}$
Plus de 50 millions €	0,375 %	0,28 %

Encore une fois des cadeaux faits à la Finance et aux entreprises qui pour certaines reversent des dividendes à leurs actionnaires et une compensation prise en charge par le budget de l'Etat (donc l'argent des Françaises et des Français) par le biais de la TVA ; pour que, dans quelques mois, on vienne nous expliquer que, du fait des déficits publics et des contraintes de Maastricht, l'enveloppe de compensation devra être réduite (sans parler de l'effet dynamisme économique).

Je redis ici que l'impôt n'est pas une tare ; que ce qui peut l'être est la façon dont il est appliqué ! Tous ces paramètres mis en perspective, vous nous proposez donc dans le cadre de ce DOB et je vous cite « une diminution physique de 1,3% des charges à caractère général », vous invitez et je cite toujours « les services (à faire) des efforts très importants ». Vous suivez en matière d'investissement la loi de programmation 2023/2027 et je cite encore : « (les dépenses d'investissement) seront élevées en 2024/2025 en lien avec le rythme de mandat et à un niveau faible en 2026 et 2027. » Fin de citation !

Une manière assez inélégante mais ayant le mérite de la franchise de nous dire « On met le paquet pour les Elections Municipales et « Après nous, le déluge ! » ».

Et enfin, cerise sur le gâteau, vous esquissez le profil « d'un grand chantier RH pour 2024 ». Gageons malheureusement qu'il continuera de considérer la politique RH comme la variable d'ajustement de votre politique municipale.

Les effectifs qui ne cessent à périmètre constant de diminuer et de se « défonctionnariser », avec une diminution entre 2022 et aujourd'hui de 1,68 % (à rapprocher de l'augmentation de population annoncée), devraient subir de nouvelles pertes et précarisation et les revendications légitimes des personnels (telle celle sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle que vous avez à moitié acceptée) devraient rester « lettre morte ».

Avant d'en conclure, permettez-moi de revenir sur ce qui pourrait paraître un détail de votre rapport mais qui n'en est pas un.

L'an dernier vous valorisiez l'augmentation du produit fiscal sur le foncier bâti et la TH de 7,2 % vantant les mérites d'une attractivité et d'un dynamisme démographique à nul autre pareil. Vous êtes malheureusement aujourd'hui obligés de revoir votre copie, l'augmentation constatée

*pointant certes une progression démographique mais surtout et je cite vos propres termes étant le résultat « d'un effet d'aubaine, temporaire, pour la Ville d'Alès » fruit d'un défaut d'appréciation de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires).*

*Enfin concernant les droits de mutation, alors que le fameux dynamisme démographique tant vanté devrait entraîner une augmentation sensible de ceux-ci, vous les évaluez à la baisse en 2024 (1 150 k€ en 2024 contre 1 321 k€ en 2023) et nous invitez à ne pas en affecter leur produit au financement du service public mais au financement de l'investissement. Mesure prudentielle certes mais qui en dit beaucoup sur vos prévisions et sur votre volonté de rester dans les clous fixés par le diktat du déficit public !*

*Alors, oui triste bilan et tristes perspectives !*

*Dans ce contexte, il eut été possible de faire autrement.*

*De mettre en place une élaboration citoyenne du budget. De faire que ce budget qui va découler de ce débat ne soit pas le budget de quelques techniciens (compétents certes) mais qui n'ont pas la légitimité politique, démocratique.*

*Nous aurions pu parler du développement des politiques publiques, nous aurions pu parler d'arbitrages politiques, de choix préférentiels ; de « Comment le budget communal peut servir d'amortisseur social ? ».*

*Nous aurions pu, sur les investissements de la commune, plutôt que de privilégier leur intérêt à l'aune des élections municipales ou « en terme de communication », faire le choix d'investissements "de fond" comme par exemple la rénovation énergétique des bâtiments et la lutte contre la chaleur en ville.*

*Nous aurions pu interroger la pertinence du "duo commune-agglo" tel qu'il est organisé à Alès ; beaucoup de décisions importantes pour la Ville relevant de compétences de l'Agglo, la Ville n'ayant plus finalement que peu de choses et la comm à gérer.*

*Nous aurions pu nous interroger sur cette filialisation de la Ville et, en parallèle, sur l'absence totale de débat au sein de l'agglo qui finit de parachever la main mise d'un très petit nombre de personnes sur l'ensemble des décisions prises.*

*Faute de cela, vous préférez nous livrer un document dont je doute d'ailleurs que beaucoup d'entre nous l'aient lu tant il s'agit d'un exercice fastidieux et contraignant.*

*Enfin et pour conclure définitivement, vous évoquez dans votre document l'obligation introduite par la loi de finances 2024 de se doter d'un « Budget vert ». Aucune proposition, aucune orientation là non plus, un simple exercice comptable à venir de ventilation analytique.*

*Alors, je sais que, pour l'instant, les décrets d'application font défaut ; mais comment une équipe qui dit « avoir un temps d'avance » et être aussi « ingénieuse » n'est-elle pas capable d'innover en la matière ?*

*Décidément, il est grand temps que vous vous y mettiez, M. le Premier Adjoint... « au vert » !*

*Je vous remercie. »*

**Monsieur Christophe RIVENQ** dit à Monsieur PLANQUE qu'il serait surpris parce qu'effectivement ce n'est pas la Ville d'Alès qui va pouvoir régler tout ce dont il parle.

Comme il l'a déjà dit, **Monsieur Christophe RIVENQ** lui redit qu'il serait aussi surpris de savoir ce qu'il pense effectivement de ce capitalisme débridé, de ces versements de dividendes scandaleux et justement des faibles prises en compte des salariés des entreprises.

Il lui rappelle qu'ici même, dans cette Assemblée, il y a plusieurs années déjà, il avait parlé de la position de la collectivité concernant le partage du bénéfice, avec la règle des 3/3 sur la participation programmée par le Général De Gaulle, avec 1/3 maximum pour les dividendes, 1/3 minimum pour le personnel et 1/3 minimum pour l'investissement.

C'est comme cela que cette règle des 3/3 pourrait permettre de réguler un peu ce capitalisme qui, et il rejoint Monsieur PLANQUE sur ce point-là au moins, marche sur la tête au vu de ces chiffres-là.

Il ne s'agit pas de ça aujourd'hui.

En fait, **Monsieur Christophe RIVENQ** croit que Monsieur PLANQUE s'est trompé de tribune et que demain soir, il aura l'occasion, avec son camarade Roussel à Alès, de peut-être faire rêver ses troupes, en espérant qu'un jour peut-être il puisse occuper la fonction suprême qui lui permettra de mettre en place certaines de ses positions.

Pour sa part, **Monsieur Christophe RIVENQ** n'y croit pas du tout, les Françaises et les Français l'ayant dit à plusieurs reprises. Il pense qu'aujourd'hui ce que porte Monsieur PLANQUE n'est pas ce qu'attendent les Français.

Mais en l'occurrence, concernant ce DOB, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de faire de la politique locale, mais aussi de faire prendre conscience aux Élus des capacités qu'a la collectivité.

Il veut bien avoir tous les rêves et demander que de grandes entreprises telles que TOTAL, l'OREAL ou autres, donnent leurs dividendes pour que la collectivité puisse investir.

S'il était possible d'avoir 20, 30, ou 40 000 000 supplémentaires, la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération iraient encore mieux.

Or, personne n'en a le pouvoir !

De plus, il indique à Monsieur PLANQUE qu'a priori, il ne sait pas très bien lire le document très transparent fait avec les services, qu'il félicite, et notamment Madame Isabelle RIBOT. Il lui garantit que c'est mal le connaître que de croire qu'il n'y a pas mis ni sa patte, ni le côté politique.

En effet, quand Monsieur PLANQUE dit qu'il y a un effet d'aubaine sur la THRS, cela concerne les taxes d'habitation sur les résidences secondaires qui ont bondi, c'est base nette de 39,7%.

Et oui, c'est un effet d'aubaine, qui ne se reproduira pas, parce qu'une étude a été faite avec les services de l'État sur les logements vacants, mais cela n'a rien à voir avec la population puisqu'il est question de résidences secondaires.

Effectivement la collectivité va chercher la recette fiscale là où elle est, et elle est, principalement, malheureusement, sur les résidences secondaires.

**Monsieur Christophe RIVENQ** indique que le contexte international qui contraint le contexte européen qui contraint le contexte économique local fait qu'aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, la collectivité a des marges de manœuvre éteintes parce que sa seule liberté est le levier fiscal, si elle souhaitait augmenter la taxe foncière.

Mais Monsieur le Maire et lui-même n'ont pas du tout l'intention d'augmenter la fiscalité à une année où les habitants souffrent particulièrement.

Donc, ce qui est voulu dans ce DOB et qui est annoncé clairement, c'est, d'une part une stabilité fiscale, et d'autre part, un maintien à minima des services publics et des politiques publiques locales malgré la baisse en euros constants des ressources de la collectivité, malgré cet effet ciseaux qu'elle subit.

Elle maintiendra et augmentera sa capacité d'investissement, parce qu'aujourd'hui l'un des moyens de soutenir l'activité économique et le PIB du territoire, c'est d'investir pour faire travailler les entreprises et produire de la richesse qui va ruisseler sur les habitants du territoire.

Car une entreprise qui travaille, c'est aussi des salariés et des fournisseurs qui sont payés, des commerçants, des charges sociales, l'URSSAF qui touche des ressources, etc ... et donc c'est un cercle vertueux que cet investissement.

C'est en cela que la collectivité s'engage quand elle annonce ces niveaux d'investissement aujourd'hui. Pour une ville comme Alès, c'est un niveau d'investissement qu'elle n'a jamais pu connaître du fait tout simplement de ses capacités financières.

Donc, il ne faut pas se méprendre, c'est vraiment un choix politique. Ce n'est pas un budget, mais un DOB.

**Monsieur Paul PLANQUE** répond que Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint a résumé à un seul mot ce qui fait la différence entre eux, il a parlé d'exercice contraint.

Personnellement, il ne considère pas que le débat d'orientation budgétaire soit un exercice contraint., mais un exercice démocratique.



Donc si venir devant l'Assemblée communale lui pose problème, il peut le traduire comme cela mais ce n'est pas un exercice contraint.

C'est, au contraire, le moment et le lieu où il est possible d'opposer une vision différente de la façon de gérer la municipalité.

Et en ce qui le concerne, il ne dira jamais, et ne l'a jamais, dit que Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint dit n'importe quoi parce qu'il pense qu'il ne dit pas n'importe quoi du tout, mais qu'au contraire tout est très sensé.

En revanche, il sait bien de quelle coloration sont les mots prononcés y compris la façon dont Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint accepte, ne prononce aucun mot sur la remise en cause réelle des conditions dans lesquelles la collectivité se retrouve aujourd'hui, y compris, aussi, à travers sa formation politique jusqu'à ce jour qui suit toutes les règles, tous les votes faits à l'Assemblée nationale qui mettent la collectivité dans la situation actuelle.

En revanche, **Monsieur Paul PLANQUE** dit que si Monsieur RIVENQ est en capacité de dire des choses de façon très sensée, il pense qu'il y a tout de même un brin de schizophrénie dans son comportement.

**Monsieur le Maire** répond que « contraint » n'est peut-être pas le mot qu'il faut employer.

Il croit que si Monsieur PLANQUE a lu le budget, 47% correspondent aux salaires du personnel, 30% aux charges obligatoires et donc il reste 2 à 3 000 000 € sur lesquels il y a des choix politiques à faire.

**Monsieur Arnaud BORD, Conseiller Municipal d'opposition**, indique qu'il ne souhaite pas revenir sur le fond car assez de choses ont été dites mais, sur la forme.

Il souligne l'avoir signalé à plusieurs reprises lors de la Commission Finances et, là, cela en devient agaçant par le manque d'élégance.

Lundi 5 février, Commission Finances, à laquelle pour une fois il était absent, parce que les documents et notamment le ROB ont été envoyés à 13h03, 14h06 et 15h26 pour une convocation à 19h00.

Il s'agit d'une Commission Finances pour le DOB, ce n'est donc pas vouloir un débat démocratique que de faire parvenir les documents aussi tardivement.

En effet, cette Commission Finances est le premier endroit où les Elus peuvent discuter de ce débat.

Il est désolé, mais indique que de nombreux élus de l'Assemblée ne sont pas des professionnels de la politique, qu'ils ont un emploi et qu'il est donc impossible pour eux aujourd'hui de pouvoir préparer la Commission sereinement et démocratiquement au vu de la réception des documents soit quelques heures avant la réunion.

Donc, pour lui, quand on dit « débat budgétaire », cela en a la forme, non pas contrainte mais seulement administrative.

Il donne rendez-vous au budget qui en donnera la version concrète, mais souligne le fait que les élus sont mis aujourd'hui dans l'incapacité de travailler en amont et rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il pointe du doigt le problème. Cela ne concerne pas uniquement ce DOB là mais cela a été sur plusieurs réunions.

**Monsieur Arnaud BORD** pense qu'il serait maintenant élégant de donner à l'ensemble des Conseillers Municipaux les documents au moins le vendredi soir afin qu'il y ait à minima le week-end entre la réception des documents et la réunion de la Commission Finances.

**Monsieur Christophe RIVENQ** dit être d'accord avec les propos de Monsieur BORD mais tient cependant à préciser, mais ce n'est pas une excuse, qu'il y a eu des problèmes avec la plateforme d'envoi des convocations et documents « IXBUS ».

Ensuite, il rappelle que la Commission Finances est un lieu de débats, et que le document envoyé est la position de la majorité et non pas le débat. Ce sont des éléments factuels.

Pour paraphraser Monsieur PLANQUE, **Monsieur Christophe RIVENQ** pense que l'opposition n'a pas besoin d'eux pour faire un discours ou pour avoir des éléments. Il lui suffit d'aller sur 2 sites internet du ministère de l'Économie et des Finances et elle aura les éléments pour débattre avec la majorité dans ces Commissions Finances

Il indique savoir Monsieur BORD suffisamment compétent pour ne pas avoir besoin de 10 jours pour pouvoir débattre du document.

Il rappelle siéger dans d'autres assemblées comme la Région où en tant que Président d'un des groupes d'opposition républicaine il a 7 minutes de temps de parole pour s'exprimer sur un budget et sur un DOB à peu près 100 fois supérieur à celui de la Ville d'Alès, avec des enjeux de plus de 2 milliards d'euros.

Il précise aussi que ces documents vivent jusqu'au dernier moment et qu'il y a des éléments qui ne sont pas totalement figés.

Cependant, **Monsieur Christophe RIVENQ** s'engage à essayer de faire mieux sur ce problème, et reconnaît que c'est un peu sa faute ayant apporté les dernières corrections et les derniers ajouts sur ce DOB le dimanche et a remis au service le lundi dans la matinée. Il s'en excuse.

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée délibérante de voter la prise d'acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2 - Garanties d'emprunt « Logis Cévenols » - Acquisition en VEFA de 31 logements dont 13 individuels et 18 collectifs – « Le Clos Méjannes », ancien Chemin de Méjannes à Alès (4)**

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit là de 9 délibérations qui concernent l'Office HLM. Les constructions se font malgré les 2 millions d'euros que prend l'État chaque année par une taxe.

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Finances.

**Monsieur Christophe RIVENQ** indique que ce sont 2 opérations qui vont permettre de faire des logements sociaux supplémentaires.

Ici, pour cette 1<sup>ère</sup> opération, les Logis Cévenols souhaitent acquérir en Vente en l'État de Futur Achèvement (VEFA) 31 logements dont 13 individuels et 18 collectifs « Le Clos Méjannes » situés ancien Chemin de Méjannes à Alès.

Pour le financement de l'opération, ils sollicitent la Ville d'Alès afin qu'elle garantisse à 100% le montant du financement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le montant total du prêt est de 3 388 087 € réparti sur quatre lignes de prêt : 1 290 621 € PLAI, 722 000 € PLAI Foncier, 919 466 € PLUS et 456 000 € PLUS Foncier.

Il propose donc d'approuver ce contrat de prêt entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 3 - Garanties d'emprunt « Logis Cévenols » - Acquisition en VEFA de 24 logements collectifs – « L'Écrin des Roches », impasse des Camélias à Alès (5)

Pour cette 2<sup>ème</sup> opération, les Logis Cévenols souhaitent acquérir en Vente en l'État de Futur Achèvement (VEFA) 24 logements collectifs « L'Écrin des Roches » situés impasse des Camélias à Alès.

Pour le financement de l'opération, ils sollicitent la Ville d'Alès afin qu'elle garantisse à 100% le montant du financement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le montant total du prêt est de 2 462 546 € réparti sur cinq lignes de prêt : 423 971 € PLAI, 246 247 € PLAI Foncier, 1 141 179 € PLUS, 531 149 € PLUS Foncier et 120 000 € PHB.

Il propose donc d'approuver ce contrat de prêt entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

**Madame Béatrice LADRANGE, Conseillère Municipale d'opposition**, fait remarquer, pour la bonne marche de cette assemblée, que dans les documents transmis, il y a une erreur. En effet, les délibérations 02\_3 et 02\_4 sont identiques. Donc pour le bon vote des délibérations, il est souhaitable de préciser les choses.

**Monsieur le Maire** la remercie pour la rectification de cette erreur.

**Votants : 43**  
**Pour : 43 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **III. RESSOURCES HUMAINES**

### 4 - Création de postes modifiant le tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Jean-Claude ROUILLON, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Ressources Humaines.

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** indique qu'afin de disposer de postes budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des services de la Ville et permettre la promotion des agents, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Cette délibération va permettre à Monsieur le Maire de modifier le tableau des effectifs suite aux derniers avancements de grade et d'ouvrir les postes selon les besoins avec les accords des syndicats.

Il propose donc d'approuver la création des postes budgétaires à temps complet ci-dessous au tableau des effectifs de la Ville d'Alès :

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
A	Ingénieur	1	35h	13/02/24
B	Rédacteur Pal 2 <sup>ème</sup> Cl	1	35h	13/02/24

**Votants : 43**  
**Pour : 43 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 5 - Recrutement dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** indique qu'afin de maintenir la qualité de service, il est nécessaire de recruter des saisonniers pour pallier au surcroît d'activité à compter du mois d'avril et jusqu'en octobre ainsi que durant les petites vacances scolaires, tout en maîtrisant la dépense en fixant le nombre maximum de recrutements et la rémunération de base.

Il propose donc d'approuver le recrutement de contractuels dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, de fixer les conditions de rémunérations et d'inscrire au budget cette dépense.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 6 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** indique que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Ce décret prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire selon les conditions d'éligibilité et modalités de versement de cette prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème.

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** explique que seuls les agents fonctionnaires et contractuels de droit public remplissant trois conditions cumulatives peuvent bénéficier de cette prime dont le montant est déterminé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, de la quotité de temps de travail et de la durée de l'emploi des agents sur ladite période.

Il propose donc d'attribuer, comme suit, 50% du montant maximum de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents publics éligibles, prime dont le versement unique interviendra au mois d'avril 2024, et le montant de la dépense imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget 2024, et ceci en plein accord avec les syndicats :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

**Monsieur Paul PLANQUE** précise « en plein accord avec les syndicats » qui demandaient le versement à 100% de cette prime. Or, il est octroyé 50% soit un « mi accord ».

Il rappelle que cette annonce du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été faite par le Ministre de la transformation de la fonction publique, en juin 2023, lors de la décision de la revalorisation du point à seulement 1,5%.

C'est du fait donc de cette revalorisation du point à 1,5%, au niveau national, que les syndicats ont obtenu de la part du Ministre que le principe de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle soit retenue.

Ensuite, les collectivités territoriales ont la faculté de caler la prime au pourcentage qu'elles souhaitent, et Alès a fait le choix de la limiter à 50%, ce qui n'est pas le cas dans d'autres collectivités où la prime a été calée sur 100%.

Aussi, **Monsieur Paul PLANQUE**, au nom de son groupe, souhaite que soit mise au vote tout d'abord la prime à 100% et faire voter ensuite la prime à 50%.

**Monsieur Christophe RIVENQ** lui répond qu'il veut bien que soit faite de la polémique politique et qu'il a dit des choses totalement vraies.

La plus réelle de tout ça, c'est que le Président de la République a pris une décision laissant les collectivités prendre cette décision sans leur en donner les moyens.

C'est une décision totalement inconstitutionnelle, puisque dans la Constitution française, si les charges sont transférées, les moyens aussi.

Il profite pour redire que dans le DOB, il va y avoir un chapitre 012, à personnel constant, qui va augmenter de façon très supérieure à l'inflation.

Il ne faut donc pas laisser accréditer dans la population alésienne que les fonctionnaires d'Alès ou d'Alès Agglomération vont être mis à mal cette année. C'est tout le contraire. Il va y avoir une augmentation. Et, notamment puisque c'est une prime, plus l'indice de l'agent est bas, plus la prime est haute.

Entre la Ville et Alès Agglomération, cela va représenter plus de 600 000 € distribués, en plus non financés, en pouvoir d'achat pour les agents.

Pour finir, il indique avoir été remercié chaleureusement, ainsi que Monsieur le Maire, par l'ensemble des formations syndicales pour ce geste.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **IV. MOYENS GÉNÉRAUX-PATRIMOINE**

### **7 - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public OKANTIS**

**Monsieur le Maire** indique que la Société Advanced Prologue Innovation (API), qui était jusqu'à présent en charge de l'archivage numérique légal de la collectivité, a informé la collectivité, par un courrier du 8 mars 2023, de la cessation de cette activité et lui a proposé de basculer dans le service de tiers archivage numérique du Groupement d'Intérêt Public (GIP) OKANTIS.

Il propose donc d'adhérer au GIP OKANTIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une cotisation annuelle de 250 € T.T.C., afin de bénéficier de prestations de récupération de données, de compilation ou de mises à jour légales

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

# DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## V. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 8 - Convention annuelle 2024 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA)

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Alain BENSACKOUN, 3<sup>me</sup> Adjoint au Maire.

**Monsieur Alain BENSACKOUN** indique que l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne existe depuis 35 ans. Alès y est adhérente depuis une quinzaine d'années.

C'est un outil d'ingénierie mutualisé qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme, qui fournit toute une série de réflexions et d'études en matière d'urbanisme au sens large.

Il précise que la convention cadre triennale 2023/2025, approuvée par délibération n°23\_02\_10 du 3 avril 2023, a pour objet de définir le cadre et les modalités du concours financier de la Ville d'Alès au regard du programme de travail partenarial et que la convention annuelle, prise en application de la convention cadre, précise le programme de travail partenarial et le montant de la cotisation.

**Monsieur Alain BENSACKOUN** indique qu'au regard de l'augmentation des charges, l'AUDRNA propose une augmentation de 5% de la cotisation des communes "ville centre", non revue depuis de nombreuses années.

Il propose donc d'approuver la convention et la participation financière pour l'année 2024 d'un montant de 21 000 €.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 9 - Conventions de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux 2024/2026 avec les bailleurs sociaux (2)

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit là de la loi n°2018-1021, dite « ELAN », du 23 novembre 2018 (art. 114) qui modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires (État, collectivités territoriales, employeurs, Action logement services, ...).

Avant la loi ELAN, des conventions de réservation étaient conclues en contrepartie de chaque financement (apport de terrain ou garantie d'emprunt) et portaient sur un nombre de logements identifiés dans chaque programme.

Désormais, les droits sont exprimés en % d'un flux d'attributions et une seule convention de réservation est obligatoirement signée entre un organisme bailleur et le bénéficiaire de réservations de logements à l'échelle du département. C'est obligatoire. Tout cela va être un peu plus compliqué mais bien pour les locataires.

**Monsieur le Maire** propose d'approuver ces conventions de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux avec les 2 bailleurs sociaux présents sur le territoire et pour lesquels il existe un contingent de réservations.

**Monsieur Paul PLANQUE** souhaite simplement pointer le fait que ces délibérations génèrent un droit de réservation de 2 logements au total sur la Ville.

**1) Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux 2024/2026 avec la SA d'HLM « FDI HABITAT »**

La part du parc de « FDI Habitat » réservée au profit de la Ville d'Alès est, selon le calcul, de 13,1% à l'échelle de la commune.

Ainsi, sur un flux annuel de logements libérés estimé à 5 logements pour 2024, la Ville d'Alès obtiendra 13,1% du flux, soit 1 logement mis à disposition pour 2024.

**Votants : 43**  
**Pour : 43 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**2) Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux 2024/2026 avec la S.A. d'HLM « Société Française d'Habitations Économiques » (S.F.H.E.)**

La part du parc de « Société Française d'Habitations Économiques » (SFHE) réservée au profit de la Ville d'Alès est, selon le calcul, de 7% à l'échelle de la commune.

Ainsi, sur un flux annuel de logements libérés estimé à 9 logements pour 2024, la Ville d'Alès obtiendra 6,86% du flux, soit 1 logement mis à disposition pour 2024.

**Votants : 43**  
**Pour : 43 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**10 - OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès - Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°12 des bénéficiaires**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et au Foncier, pour la présentation de ces documents.

**Monsieur Christophe RIVENQ** indique que toujours dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès, la Ville peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Elles sont destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il propose d'approuver l'attribution des subventions aux 3 bénéficiaires de la liste n°12 pour un montant total de 7 931 €.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°12 FPPI030				
	Nom Propriétaire	Adresse Propriétaire	Adresse Projet	Montant C Financement
33	SARL FMJ Mme MAZALDIER Françoise	22 B Impasse de la Vaugely 34820 Teyran	14 B Avenue Camot 30100 Alès	1895 C FACADE OPAH RU
34	SARL FMJ Mme MAZALDIER Françoise	22 B Impasse de la Vaugely 34820 Teyran	14 B Avenue Camot 30100 Alès	1500 C PRIME DE MODENATURE OPAH RU
35	ALLIX Patrick	11 Rue du Docteur Serres 30100 Alès	11 Rue du Docteur Serres 30100 Alès	786 C P. OCCUPANT OPAH RU
36	GEBELIN Anne-Lise	2 Impasse Gérard Philippe 30100 Alès	5 Place de la Libération 30100 Alès	2250 C FACADE OPAH RU RAVALEMENT OBLIGATOIRE
37	GEBELIN Anne-Lise	2 Impasse Gérard Philippe 30100 Alès	5 Place de la Libération 30100 Alès	1500 C PRIME DE MODENATURE OPAH RU RAVALEMENT OBLIGATOIRE

**Votants : 43**  
**Pour : 43 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

# DGA POLITIQUES PUBLIQUES

## VI. PÔLE TEMPS LIBRE

### 11 - Prix alloué au lauréat du jeu gratuit « Étoile de Bessèges 2024 »

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Marie-Claude ALBALADEJO, 10<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux sports.

**Madame Marie-Claude ALBALADEJO** indique qu'à l'occasion de la course cycliste « Étoile de Bessèges 2024 », comme chaque année, un jeu gratuit est organisé par le service des sports afin de faire gagner un Vélo Tout Chemin (VTC) à assistance électrique d'une valeur de 2 103 € T.T.C. à une personne physique.

Le 4 février 2024 dernier, lors de la dernière étape, après la remise des prix aux coureurs cyclistes, le tirage au sort du bulletin désignant le lauréat du jeu a été effectué.

Elle propose donc d'approuver l'octroi du prix du jeu gratuit d'une valeur de 2 103 € à Madame Clara LUCIANI.

*Arnaud BORD ne prend pas part au vote.*

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## VII. PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

### 12 - Demande de subventions - Travaux divers : Groupe scolaire du Pansera

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Christian CHAMBON, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'Éducation pour présenter ce document.

**Monsieur Christian CHAMBON** indique qu'il s'agit d'une demande de subventions pour des travaux de réhabilitation et d'aménagement au sein du Groupe scolaire du Pansera (plus exactement la cantine) se situant dans le périmètre du quartier prioritaire Politique de la Ville d'Alès.

Ce projet peut être financé au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024.

Les travaux sont prévus pour un coût prévisionnel de 115 000 € hors taxes, la Ville d'Alès intervenant à hauteur de 23 000 € et l'État 92 000 €.

Il propose donc d'approuver l'opération et de solliciter la Dotation Politique de la Ville pour ce projet.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



## 13 - Tarifs de la course « Alès Crazy Run » 2024

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Méryl DEBIERRE, Conseillère Municipale, déléguée au Forum des Jeunes pour présenter ce document.

**Madame Méryl DEBIERRE** indique que cela fait quelques temps qu'est organisée sur la Ville la « People Color Run ».

La Ville d'Alès a pris la décision cette année d'organiser elle-même une course « Alès Crazy Run » (*anciennement « People Color Run »*) portée par le Forum Jeunes afin que les tarifs soient plus abordables pour tous.

Cette course se déroulera cette année le 28 avril.

Un droit d'inscription qui comprend l'accès à la course et un kit composé d'un sac à dos, d'une paire de lunettes de soleil pour se protéger de la poudre et un tee-shirt sera demandé aux coureurs, soit 5 € pour les mineurs (*à partir de l'âge de 6 ans*) et 10 € pour les majeurs.

Les inscriptions seront donc ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 27 avril 2024, à l'Office de Tourisme et à la Maison de la Jeunesse.

Elle propose d'approuver les tarifs de la course ainsi que le règlement y afférent.

**Monsieur le Maire** lui demande d'expliquer le nom de la course qui n'est pas un nom cévenol !

**Madame Méryl DEBIERRE** explique que c'est « la course folle d'Alès ». Il y avait beaucoup de chose à dire : color, crazy run ...

Il s'agit d'une course qui se veut familiale à laquelle tout le monde peut participer en courant, en marchant ou en sautant mais surtout en s'amusant.

**Monsieur le Maire** demande à combien étaient les inscriptions auparavant ? 20 € ?

**Madame Méryl DEBIERRE** répond que oui, et que l'inscription pouvait même aller jusqu'à 25 € si elle se faisait au dernier moment.

**Monsieur le Maire** indique que là aussi c'est du social. Sport et santé ! Les Alésiens peuvent s'amuser « pratiquement » gratuitement.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VIII. DIVERS**

### 14 - Décisions prises par délégation

**Monsieur le Maire**, en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire** remercie les Élus pour leur présence et leur souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille.

**La séance est levée à 19h43.**